



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal pour le vote du Budget du 25 avril de l'an 2026

L'an deux mille vingt-six et le 25 avril à 17 heures 45 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 18 avril 2026

Membres présents : ARNAUD Guillaume, ASNA Nadine, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, EGEA Maëlis, GACHE Marie-Françoise, HONNORÉ Josiane, PAGLIARINO Christophe, ROUBICHOU Maxime, THOMINOT Robin

A donné pouvoir : néant

Absent : néant

Membres en exercice	11
Membres présents	11
Procuration(s)	0
Absent(s)	0
Voix exprimées	11

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GACHE Marie-Françoise a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La séance est déclarée ouverte à 17h45

■ **DL-2026-20 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil qu'à l'issue des élections municipales, le nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal de bien vouloir proposer des personnes (12 titulaires et 12 suppléants) afin d'établir cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PROPOSE** les 24 personnes ci-dessous :

Titulaires :

- ARNAUD Guillaume
- ASNA Nadine
- BALESSOU Patrick
- DANJOU Céline
- PAGLIARINO Christophe
- HONNORE Josiane
- POUIL Gérard
- VARONA Mylène
- POUEY Fabrice
- JEANDOT Josette
- ROUBICHOU Serge
- SANMARTIN Nathalie

Suppléants :

- CAPPELLA Jérôme
- GACHE Marie-Françoise
- THOMINOT Robin
- EGEA Maëlis
- ROUBICHOU Régis
- POUEY Isabelle
- LLUIS Michel
- JEANDOT Daniel
- NAUDI Jean-François
- ANGENIOL Morgane
- LATRILLE Louis
- LAROUX Monique

Le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité (11 voix POUR)



■ **DL-2026-21 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Monsieur le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal le tableau des taxes locales avec les différents taux actuels pour notre collectivité.

Compte tenu de la diminution de la DGF et de la DSR-C plus exactement, une proposition de variation minime des taux est proposée.

Pour rappel les taux actuels sont les suivants :

Taxe foncière bâti	40,00 %
Taxe foncière non-bâti	151,00 %
Taxe d'habitation*	17,85 %

* Taxe d'habitation sur les logements vacants et logements secondaires.

Monsieur le Maire **PROPOSE** une augmentation du taux de la taxe du foncier bâti de 0,5 pt, l'augmentation de la taxe d'habitation de 0,19 pt et la stabilité de la taxe du foncier non bâti. Après discussion et comparaison de nos taux avec les communes voisines, et de la nécessité de recouvrir la totalité de notre fonctionnement, le Conseil s'accorde sur la nécessité de réajuster les taux des taxes communales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **VOTE** à la majorité (10 voix POUR et 1 ABSTENTION) les nouveaux taux suivants :

Taxe foncière bâti	40,50 %
Taxe foncière non-bâti	151,50 %
Taxe d'habitation*	18,04 %



■ DL-2026-22 VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Maire **RAPPELLE** le détail chapitre par chapitre du fonctionnement et de l'investissement du Budget Primitif 2026 débattu lors du Conseil Municipal du 10 avril 2026. Il est fait un rappel des montants votés du Budget Primitif 2025.

Après en avoir donné lecture et présenté le détail chapitre par chapitre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif Communal 2026 qui suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL GÉNÉRAL
Dépenses	- 416 469,64	- 617 894,85	- 1 034 364,49
Recettes	+ 416 469,64	+ 617 894,85	+ 1 034 364,49

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité (11 voix POUR) le Budget Primitif Communal 2026.

■

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

■ SIVE de la Vallée de l'Hers

Compte-rendu de la réunion au **SIVE** par Josy HONNORE et Robin THOMINOT :

- Prévision de baisse de l'effectif pour la rentrée 2026
- Participation financière de la commune en augmentation due au nombre d'enfants d'Arvigna scolarisés sur le SIVE

■ SIAHBVA

Compte-rendu de la réunion du **SIAHBVA** par Patrick BALESSOU et Jérôme CAPPELLA.

■ Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

Monsieur le Maire informe du résultat des élections à la CCPAP :

- Président : Jean-Philippe SANNAC

Le Maire nous indique avoir été élu onzième Vice-Président avec les charges suivantes :

- Définition d'une politique de suivi du patrimoine bâti intercommunal et suivi de la programmation pluriannuelle des travaux ;
- Pilotage des projets de construction et de travaux (hors voiries), en lien avec les commissions concernées ;
- Stratégie de rénovation énergétique du patrimoine intercommunal ;
- Plan de conformité des bâtiments et espaces intercommunaux aux règles d'accessibilité

Il a été également décidé de charger le onzième VP des relations avec les Armées.

Sur proposition de Monsieur le Maire les délégués suivants ont été élus :

- SBGH : Jérôme CAPPELLA
- SMRCTOM : Josiane HONNORÉ

■ Aéroport de Pamiers – Les Pujols

Monsieur le Maire **EXPOSE** le problème de l'aéroport qui n'est plus adapté aux avions du régiment de parachutistes, ce qui remet en cause la présence de ce régiment sur notre territoire.

Le départ de ce régiment serait lourd de conséquences pour notre région et l'extension et le réaménagement de l'aérodrome est à envisager, projet d'importance capitale à soutenir. L'ensemble des communes de la CCPAP s'engagent dans la réflexion à mener pour lancer d'importants travaux de la piste de l'aérodrome, afin de maintenir la présence du régiment sur notre territoire.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **25 avril 2026, il est 18 heures 20 minutes**

La secrétaire de séance,

Original signé

Marie-Françoise GACHE

Le Président,

Original signé

Maxime ROUBICHOU
Maire d'Arvigna